



Chères Lauranaises, Chers Lauranais,

Le printemps s'installe à Laure-Minervois, apportant avec lui un souffle de dynamisme que nous partageons dans ce nouveau numéro. Ce bulletin de mai reflète un village vivant : des rires du loto de l'école à la convivialité de l'omelette de Pâques au bord du lac.

Mais agir pour l'avenir, c'est aussi prévoir. De la sécurisation de nos massifs face aux incendies à l'ouverture de nouveaux espaces de dialogue citoyen, nous préparons un cadre de vie protégé et partagé.

De la créativité du « Cafoutch » au nouveau tracé du chemin de Saint-Jacques, chaque page témoigne de votre engagement. Nous vous invitons également à noter les prochains rendez-vous solidaires et festifs.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Actualité municipale

ÉCHANGE CITOYEN : VENDREDI 5 JUIN - POINT D'ÉTAPE

Trois mois après les élections municipales, la municipalité souhaite vous donner la parole. Nous vous invitons à une rencontre conviviale pour faire un premier point ensemble : qu'est-ce qui fonctionne ? Quels sont les points à améliorer ? Cette réunion se veut un moment d'écoute et de dialogue direct pour construire l'avenir de notre village avec vous

Rendez-vous le vendredi 5 juin

(Lieu à définir, communiqué prochainement).



SÉCURITÉ INCENDIE :

Vous les avez sans doute remarqués : des engins de chantier ont été à l'œuvre au cœur de notre garrigue. Ces interventions visent à créer des pistes DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie), véritables boucliers stratégiques pour la sécurité de notre commune.

Ces aménagements remplissent une double mission cruciale :

-Freiner la progression des flammes : en créant des zones de rupture dans la végétation, ces pistes permettent de casser la continuité du combustible et de limiter la propagation d'un éventuel départ de feu.

-Garantir l'accès aux secours : ces voies larges et stabilisées offrent aux sapeurs-pompiers et à leurs engins lourds une circulation rapide et sécurisée au plus près des foyers, même dans les zones les plus escarpées de nos massifs.

En investissant ainsi dans notre environnement, la municipalité renforce la protection du village et de son patrimoine naturel avec l'aide de l'État.

FLASH INFO : PROTÉGER SA MAISON

Réunion Publique : Mardi 12 mai à 18h30 – Mairie

Face aux risques d'inondation, la municipalité et l'association des sinistrés de Laure s'engagent pour la résilience de notre village.

Objectif : Protéger votre foyer grâce à des solutions concrètes.

Venez découvrir les dispositifs d'accompagnement :

- Diagnostics gratuits de votre habitation
- Plan d'aide et subventions pour financer vos équipements.

Exemples de protections : pose de batardeaux, installation de clapets anti-retour, aménagement d'une zone sécurisée à l'étage...

Entrée libre

Mémoire et Patrimoine

VENDREDI 8 MAI | COMMÉMORATION :

Une journée de mémoire et de partage. Rendez-vous à **10h45 devant la mairie** pour le départ d'une marche souvenir vers la place du Ravelin. Ce temps de reconnaissance au monument aux morts débutera à 11h, quatre voitures de collection d'exception y seront exposées : deux Citroën Traction, une Amiclar de 1935 et une Licorne 1923. Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité au Foyer de Laure-Minervois à midi.

CHEMIN DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE



Le premier avril a marqué l'ouverture du Chemin par l'association des amis de Saint Jacques. Le village de Laure se devait d'être prêt pour que le chemin, passant désormais par le centre bourg, soit matérialisé depuis l'entrée, sur l'ancienne route de Peyriac, juste avant la passerelle du Ruchol, jusqu'à la sortie du bourg, après la Tour du Portail Neuf. Le tracé qui

a été retenu emprunte successivement, après la traversée de l'avenue d'Aigues-Vives, la rue de la Mandé, la rue de la Brèche, la rue de la Murette après quelques dizaines de mètres dans la Grand-Rue, puis la rue Notre Dame jusqu'à la rue de l'église, pour retrouver la Grand-Rue à la place des Acacias et rejoindre la Tour du Portail Neuf en passant par la place de l'Ormeau. Pour baliser le cheminement, des coquilles en laiton avaient été placées au sol ; elles sont aujourd'hui rehaussées par des pavés sur lesquels elles ont été fixées. Il restera à informer les passants sur les éléments du patrimoine du village.

Vie du village

LUNDI DE PÂQUES : UN SUCCÈS RAYONNANT

AU BORD DU LAC

Le lundi de Pâques a fait vibrer notre village sous un soleil généreux. Le Comité des Fêtes a orchestré avec brio cette journée de retrouvailles, marquée par une ambiance aussi chaleureuse que la météo !

La traditionnelle omelette de Pâques a ravi les 260 convives, tout comme les 45 côtes à l'os cuites à la braise. Nos bénévoles ont d'ailleurs bravé la chaleur, entre le feu et le soleil, pour régaler tout le monde !

Pendant que les chapeaux étaient de sortie à la buvette, 50 enfants s'en donnaient à cœur joie lors de la chasse aux œufs dans les espaces verts entourant le lac. Un grand bravo au Comité pour cette organisation réussie et merci à tous pour votre présence !



LOTO DE L'ÉCOLE : UNE SOIRÉE GAGNANTE !



Le loto annoncé dans notre précédent numéro a tenu toutes ses promesses ! Le vendredi 10 avril dernier, le Foyer a fait le plein d'enthousiasme dès l'ouverture des portes à 20h30.

Près de 150 personnes se sont retrouvées dans une ambiance festive : les enfants, bien sûr, mais aussi leurs familles et amis ont partagé ce moment de fête. La joie était au rendez-vous, particulièrement lors de la quine et du carton plein spécialement dédiés aux enfants, qui ont fait des heureux !

Grâce à la mobilisation de tous, artisans, commerçants et agriculteurs, de magnifiques lots ont été remportés tout au long de la soirée. La mairie est heureuse d'avoir pu soutenir cette animation qui, grâce au travail des enseignantes et des parents d'élèves, contribue au dynamisme de notre école et à la réussite de ses projets. Un grand merci à tous pour cette soirée très réussie !

CONNAISSEZ-VOUS LE CAFOUTCH ?

Situé au 1 avenue du Minervois, c'est le repaire de l'association « **Fées et Gestes** ». Plus qu'un simple lieu de dépôt, c'est un espace où l'on redonne vie aux objets et où le lien social se tisse au quotidien.

Rencontre avec la responsable de l'association :

« Fées et Gestes est une association de personnes pratiquant depuis de longues années le recyclage.

Recycler, cela commence par savoir quoi recycler et surtout comment. Nous proposons à nos adhérents le dépôt de vêtements et objets inutilisés.

Mais nous allons plus loin, notre désir est de vous apprendre le bonheur de réhabiliter vos « vieilleries ». Nous sommes des créatrices et l'upcycling est notre terrain de jeu favori. De la commode bancale à la lampe démodée de la robe de mariée au blouson en jean, tout peut reprendre vie et devenir à nouveau un objet chéri. Soit on vous donnera les conseils pour le faire vous-même, soit on le fera pour vous.



Et puis, le CAFOUTCH c'est un lieu de convivialité où chacun et chacune peut venir partager un moment agréable en discutant des choses de la vie, de la culture, de la chanson du moment, du restaurant à connaître, des herbes à cueillir dans la garrigue, des plantes à partager et des vieilles pierres de notre formidable territoire.

Un lieu comme on les aime... »

Côté pratique : Horaires d'été (dès le 1er mai) :

Mardi et jeudi de 16h00 à 19h00, Weekend de 10h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00.

Contact : 06 46 59 12 21

GPS :43.2756106, 2.5196564

Associations et Évènements

« COURONS POUR CONSTRUIRE UNE CLASSE À GUIDAKHAR ! »

Le dimanche 5 juillet 2026, le village de Laure-Minervois s'unit pour une cause inspirante : construire une classe à l'école de Guidakhar, dans la commune de Rosso en Mauritanie. À travers l'événement « Les Capitelles Solidaires », organisé par l'Association Au Fil Du Désert et soutenu par le Département de l'Aude, chaque participant contribuera à offrir un accès digne à l'éducation.

Au programme, départ lac de Laure dimanche 5 juillet à 8h30 :

• **Trail de 18 km ou 10 km** : Pour les coureurs aguerris, un défi sportif au cœur des paysages minervois.

• **Course du lac de 4 km** : Une distance accessible à tous, idéale pour une participation en famille ou entre amis.

• **Randonnée de 8 km** : Une balade conviviale pour découvrir la région tout en soutenant la solidarité.

Les fonds récoltés lors de cet événement permettront de financer la construction et l'équipement d'une classe à l'école de Guidakhar. Grâce à votre participation, des dizaines d'enfants auront accès à un environnement scolaire sécurisé et adapté pour apprendre, grandir et s'épanouir.

Inscriptions et détails : www.sudchrono.fr

Dimanche 5 juillet 2026
Lac de Laure Minervois
Départ à 8h30

Les Capitelles Solidaires

Trail 18 km ou 10 km
Course du lac 4 km
Randonnée 8 km

www.sudchrono.fr

Eau Education
Au Fil Du Désert

AUDE
Département de l'Aude

INFO : LE COMITÉ DES FÊTES VIENT À VOTRE RENCONTRE

Pour soutenir leurs futures animations, les membres du comité des fêtes feront le tour du village et des campagnes pour vous proposer à la vente leur cuvée en vin blanc ou rosé.

- **Vendredi 29 mai** : Campagnes
 - **Samedi 30, Dimanche 31 mai** : Village.
- Les bénéficiaires permettront de financer les festivités de l'année.

BIEN-ÊTRE : STAGES ORGANISÉS PAR L'ASSOCIATION ÉVEIL ET LOISIRS

L'association accueille le **Dr Lilian Diaz** (venue spécialement d'Argentine) pour des sessions de santé naturelle au Domaine de Palatz, ouvertes à tous :

- **Du 23 au 25 mai** : Stage Yoga & Ayurvéda (4 places restantes)
 - **Samedi 30 mai** : Journée "Neurosciences et Stress"
 - **Dimanche 31 mai** : Journée "Plantes médicinales"
- Inclus : conférences, yoga doux et repas maison.
- Inscriptions avant le 21 mai et renseignements** : Aude – 06 26 63 24 76

FÊTE LOCALE : RENDEZ-VOUS AU LAC POUR LES LAURYPYMPIADES

Le comité des fêtes vous invite à la fête locale qui se déroulera les **vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 juin**.

Les **Laurympiades** prendront leurs quartiers au bord du lac pour trois jours de convivialité, de musique et d'animations pour tous.

Le programme détaillé sera bientôt disponible.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Fermeture exceptionnelle : la bibliothèque sera fermée le **vendredi 8 mai**.

Événement :

« **Un après-midi à la bibliothèque** »

Le dernier jeudi de chaque mois à partir de 14h30.

- **Au programme** : Échanges autour de vos lectures et de vos coups de cœur en toute convivialité
- **Public** : Ouvert à tous, que vous soyez grand lecteur ou simplement curieux
- **Le petit plus** : Une collation est offerte pour agrémenter nos discussions.

Infos pratiques et Services

QU'EST-CE QU'UNE MAISON FRANCE SERVICES ?

Les Maisons France Services ont été créés pour remettre du service public au cœur des territoires à proximité des usagers.

C'est un **espace confidentiel** dans lequel chacun peut trouver une écoute, des conseils pour réaliser ses démarches administratives.

La Maison France Services de **Peyriac-Minervois**, située 5 chemin des Pèlerins est une structure portée par Carcassonne Agglomération, elle vous aide, vous accompagne dans divers domaines. Les types d'accompagnements sont diversifiés avec des partenaires nationaux et locaux : CAF, Assurance Maladie, France Titres, Direction Générale des Finances Publiques, Assurance Retraite, MSA, URSSAF, ANAH pour ma prime rénov', Ma prime Adapt.

Quelques exemples d'accompagnements : création d'un compte impot.gouv, aide pour la déclaration des revenus, création d'un compte Ameli, renouvellement de la carte vitale, vérification et activation de complémentaire solidaire santé, formalités liées au chèque énergie, inscription France Travail, réalisation de votre pré demande de passeport, carte d'identité en ligne, etc.

Coordonnées :

Maison France Services
5 chemin des Pèlerins
11160 Peyriac-Minervois
Téléphone : 04.68.11.95.61
Mail : mfs.peyriac-carcassonne-agglo.fr

AGENDA

- **Vendredi 8 mai (10h45)** :

Commémoration et marche souvenir — Mairie / Monument aux morts

- **Vendredi 8 mai (12h00)** : Apéritif municipal — Foyer de Laure

- **Vendredi 8 mai** : Repas dansant de la Victoire — Foyer de Laure

- **Mardi 12 mai (18h30)** : Réunion publique "Protéger sa maison" — Mairie

- **Du 23 au 25 mai** : Stage Yoga et Ayurvéda — Domaine de Palatz

- **Jeudi 28 mai (14h30)** :

Un après-midi à la bibliothèque — Bibliothèque municipale

- **Vendredi 29 mai** : Tour de table (vente de vin) — Campagnes

- **Samedi 30 & Dimanche 31 mai** : Tour de table (vente de vin) — Village

- **Samedi 30 mai** :

Journée Bien-être (Neurosciences/Stress) — Domaine de Palatz

- **Dimanche 31 mai**

Journée Bien-être (Plantes médicinales) — Domaine de Palatz

- **Vendredi 5 juin** : Rencontre citoyenne : point d'étape — Lieu à définir

- **Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 juin** :

Fête locale "Les Laurympiades" — Bord du lac

- **Jeudi 25 juin (14h30)** :

Un après-midi à la bibliothèque — Bibliothèque municipale

- **Dimanche 5 juillet (8h30)** :

Trail/Rando Les Capitelles Solidaires — Lac de Laure-Minervois



Obligations Légales de Débroussaillage

Arrêté préfectoral N°DDTM-SAFEB-UFCB-2025-044 du 04 avril 2025

Sensibilisation sur les risques d'incendie

Afin de ne plus connaître de catastrophes identiques à celles de l'été 2025, un décès, des blessés, habitations et exploitations agricoles détruites, 20.000 hectares d'espaces naturels calcinés, vous trouverez ici un rappel des obligations en matière de débroussaillage contenues dans l'arrêté préfectoral cité ci-dessus.

La prévention de ce danger par le débroussaillage des terrains et de l'environnement des habitations est la meilleure des protections, limitant ainsi le risque de propagation d'un feu éventuel qui pourrait survenir sur une propriété et/ou dans une forêt avoisinante.

Le débroussaillage s'entend comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux dans le but de diminuer l'intensité et de limiter l'expansion des incendies.

Afin de faciliter le travail des services d'incendie et de secours, il est demandé de mettre en œuvre la totalité des opérations réglementées permettant de diminuer les risques.

L'obligation de débroussaillage qui s'applique à tous les administrés, inclut le maintien en état débroussaillé et impose toutes les mesures de nature à assurer la prévention.

En cas de non-respect de la réglementation, des sanctions financières sont applicables

- Non-débroussaillage : 200 €
- Incinérations « hors période » : 135 €

L'arrêté préfectoral et ses annexes sont disponibles et consultables à la mairie, sur le site internet de la commune et l'application Panneau Pocket.

Monsieur le Maire **Julien Brianc** et Monsieur **Georges Crovello** adjoint à la sécurité, sont à votre disposition pour des conseils sur les bonnes pratiques des obligations légales de débroussaillage.

Pour cela, merci de bien vouloir laisser vos coordonnées (adresse et numéro de téléphone) à l'accueil de la mairie.

Travaux préconisés en fonction des périodes

Typologie de travaux	Du 01 septembre au 15 mars	Du 16 mars au 31 août (dans le respect de l'arrêté sur les travaux mécaniques)
Entretien courant de maintien en état débroussaillé de la végétation herbacée et ligneuse basse	✓	✓
Élimination végétation arbustive	✓	✗
Élimination végétation arborée	✓	✗
Élagage végétation arbustive	✓	✗
Élagage végétation arborée	✓	✗
Taille haie	✓	✗
Élimination des parties sèches des végétaux	✓	✓
Élimination ou Broyage des rémanents	✓	✓
Ratissage de la litière y compris toiture	✓	✓

Abords immédiats du bâti



- Mettre à distance les végétaux combustibles des points d'entrée potentielle du feu : toit, ouvertures, éléments de charpente
- Mettre à distance les haies et ratisser la litière
- Nettoyer les toitures et les gouttières



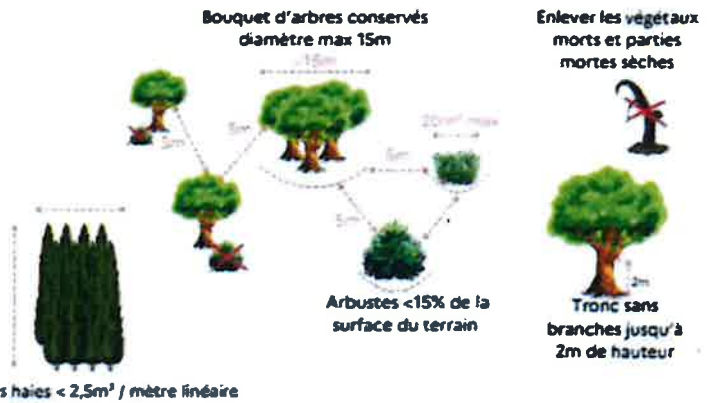
Rien en surplomb du toit et de la charpente



Périmètre autour du bâti



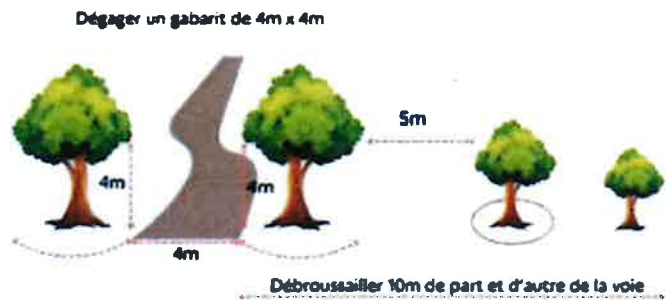
- Mettre à distance les houppiers des arbres pied à pied ou par bouquet
- Supprimer une bonne partie de la strate arbustive qui doit représenter 15% maximum de la surface à traiter
- Pas d'arbustes sous les arbres
- Réduire le volume des haies en hauteur et en épaisseur
- Élaguer les arbres sur 2m de hauteur



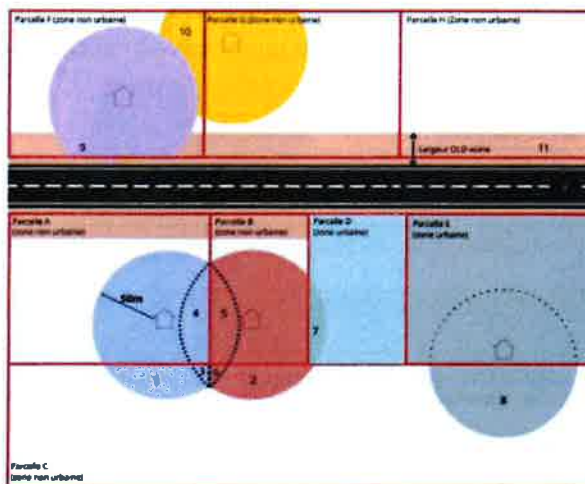
Voie d'accès privée



- Mettre au gabarit pour l'accès d'un camion de pompier : dégager emprise 4m et élagage des arbres sur 4m de hauteur
- Débroussailler une bande de 10m de part et d'autre de la voie d'accès et mettre à distance les houppiers des arbres



Superposition d'obligations de débroussaillage



- Obligations propriétaire A
- Obligations propriétaire B
- Obligations propriétaire C
- Obligations propriétaire D
- Obligations propriétaire E
- Obligations propriétaire F
- Obligations propriétaire G
- Obligations propriétaire H
- Obligations propriétaire I
- Obligations propriétaire J
- Obligations propriétaire K
- Obligations propriétaire L
- Obligations propriétaire M
- Obligations propriétaire N
- Obligations propriétaire O
- Obligations propriétaire P
- Obligations propriétaire Q
- Obligations propriétaire R
- Obligations propriétaire S
- Obligations propriétaire T
- Obligations propriétaire U
- Obligations propriétaire V
- Obligations propriétaire W
- Obligations propriétaire X
- Obligations propriétaire Y
- Obligations propriétaire Z
- Limite cadastrale
- Route, voie ferrée, lignes électriques...

- Zone 1 :** à débroussailler par A car C n'a pas d'obligation sur sa parcelle puisqu'elle n'est pas construite.
- Zone 2 :** à débroussailler par B car C n'a pas d'obligation sur sa parcelle puisqu'elle n'est pas construite.
- Zone 3 :** à débroussailler par A car C n'a pas d'obligation et la construction B est aussi éloignée que la construction A de la parcelle C.
- Zone 4 :** à débroussailler par A car la zone de regroupement se trouve sur son terrain.
- Zone 5 :** à débroussailler par B car la zone de regroupement se trouve sur son terrain.
- Zone 6 :** à débroussailler par B car C n'a pas d'obligation et la construction A est aussi éloignée de la construction B de la parcelle C.
- Zone 7 :** à débroussailler par D car en zone urbaine ; la parcelle est à débroussailler en totalité par son propriétaire.
- Zone 8 :** à débroussailler par E car C n'a pas d'obligation sur sa parcelle puisqu'elle n'est pas construite. Par ailleurs E doit débroussailler également la totalité de sa parcelle puisqu'elle est en zone urbaine.
- Zone 9 :** à débroussailler par F car au sein de sa propriété.
- Zone 10 :** à débroussailler par G car F n'a pas d'obligation dans cette zone.
- Zone 11 :** à débroussailler par V (gestionnaire voirie) car H n'a pas d'obligation.